



Fermeture du parc charbon français en 2022

Au nom de la sécurité électrique du pays et de la cohérence climatique, l'Alliance CFE UNSA Énergies demande au Gouvernement de faire preuve de pragmatisme et de responsabilité

L'Alliance CFE UNSA Énergies vient de rencontrer la mission interministérielle chargée d'évaluer l'impact socio-économique de la fermeture des centrales électriques au charbon d'ici à 2022 ou leur évolution vers des solutions moins carbonées. À cette occasion, elle a défendu les solutions qui permettent de diminuer les émissions de CO₂ sans se priver de la contribution de ces centrales à la sûreté du système électrique et demandé de faire preuve de pragmatisme industriel quant à une date butée de 2022 qu'elle juge dogmatique.

Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, l'annonce essentiellement politique de l'arrêt de la production d'électricité à base de charbon en France à partir de 2022 se heurte à une réalité technique, sociale et économique incompatible avec un arrêt précipité et définitif de ces centrales.

- **Une sûreté électrique mise en difficulté.** Dans son bilan prévisionnel 2017, RTE alerte sur l'insuffisance de puissance électrique disponible en France en cas de fermeture du parc charbon en 2022 et si les travaux des 4^{èmes} visites décennales devaient dépasser une durée de 12 mois sur certains réacteurs nucléaires. Si on y ajoute les incertitudes sur le développement des énergies renouvelables et la demande d'électricité, précipiter la fermeture du parc charbon en 2022 s'apparente à un coup de poker aux conséquences potentiellement désastreuses pour notre pays, ses citoyens et son économie.
- **Un bilan climatique nul.** La fermeture des centrales charbon françaises imposera la sollicitation sur la pointe de moyens de production pilotables aux coûts de production comparable... ce qui conduira le report de production à se faire sur les tranches charbon des pays frontaliers, en particulier allemandes. La fermeture des centrales charbon françaises ne fera donc pas baisser les émissions de CO₂ par KWh consommées en France, voire les fera augmenter, car majorées par la surproduction d'électricité nécessaire pour compenser les pertes sur le réseau associées au transport de l'électricité sur de plus longues distances. La cohérence climatique impose donc de préserver ces actifs de production en travaillant à la décarbonation de leurs processus technologiques.
- **Une approche dogmatique et anti-industrielle.** L'échéance de 2022 ne donne pas suffisamment de temps aux industriels pour porter à maturité leurs projets technologiques de réduction des émissions de CO₂ sur les tranches charbon existantes. Ces projets sont pourtant porteurs d'emplois et gage de visibilité internationale : les technologies développées en France pourraient en effet être déployées sur le parc charbon mondial, contribuant ainsi à l'objectif de réduction des émissions de CO₂ à l'échelle planétaire.

La décision de fermer le parc charbon français en 2022 ne contribuera donc pas à l'engagement climatique du Gouvernement, mais menacera la sécurité d'approvisionnement en électricité de la France tout en supprimant les milliers d'emplois directs, indirects et induits associés à la vie de nos centrales.

Pour toutes ces raisons et parce qu'elle défend une transition énergétique pragmatique et responsable, l'Alliance CFE UNSA Énergies défend auprès de la mission interministérielle un report de l'échéance de fermeture de ces centrales au charbon assorti d'une proposition de mutation conduisant à la réduction progressive de la consommation de charbon.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
contact@cfe-energies.com